ALLOCATIONS FAMILIALES
collection
L'e-ssentiel
n° 231
2025
ÉTUDES et RECHERCHE
Publication de la Caisse nationale des Allocations familiales

Accueils de loisirs : des services incontournables pour les familles

Baromètre des temps péri et extrascolaires 2024

Cette cinquième édition du baromètre des temps péri et extrascolaires rend compte de l'accueil des enfants de 3 à 10 ans en accueils de loisirs en 2023-2024 à travers le regard de leurs parents.

Près de neuf sur dix indiquent que leur enfant fréquente de façon régulière l'accueil périscolaire (le matin et/ou le midi et/ou le soir). Ils sont quatre sur dix à déclarer que leur enfant se rend régulièrement au centre de loisirs (mercredi, petites et grandes vacances).

La fréquentation de ces accueils semble en hausse par rapport à 2019. Celle-ci s'explique avant tout par le besoin de prise en charge de l'enfant et l'accessibilité géographique de la structure d'accueil, pour le centre de loisirs en particulier.

Les trois quarts des familles sont satisfaites de l'accueil proposé. Ils portent un regard positif sur les horaires d'accueil, les activités réalisées par les enfants, l'ambiance ainsi que l'attitude des animateurs. Les points d'insatisfaction concernent les tarifs et l'information transmise aux parents au sujet de l'organisation des activités.

Arnaud Crépin (TMO)
Daphné Burger-Bodin
et **Jeanne Moeneclaey** (Cnaf)

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et les Caisses d'allocations familiales (Caf) soutiennent financièrement les accueils de loisirs sans hébergement [(ALSH) cf. encadré 1]. Grâce à des activités éducatives et ludiques, ces accueils contribuent au développement de l'enfant, notamment à son autonomie et à l'apprentissage de la vie en collectivité. Ils permettent également aux parents de concilier leurs vies familiale, professionnelle et personnelle.

Le baromètre 2024 constitue la cinquième édition de cette enquête donnant la parole aux parents d'enfants âgés entre 3 et 10 ans sur ces accueils. Dix ans après sa première édition, des évolutions méthodologiques ont été apportées : cela conduit à interpréter avec prudence les évolutions par rapport aux éditions antérieures (cf. encadré 2).

Neuf enfants sur dix fréquentent régulièrement l'accueil périscolaire

D'après les réponses des parents, le recours à l'accueil périscolaire est très majoritaire parmi les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire et varie peu selon l'âge de l'enfant. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 89 % des parents indiquent que leur enfant inscrit à l'école maternelle ou élémentaire a fréquenté de façon régulière (tous les jours ou de temps en temps) l'accueil périscolaire lors des jours de classe (le matin et/ou le midi et/ou le soir). Ils sont 80 % à y recourir tous les jours de classe.

Encadré 1

Les accueils de loisirs sans hébergement

Les ALSH sont plus communément désignés comme accueil périscolaire et extrascolaire. Pour rester au plus proche de la terminologie utilisée par les parents, sont retenus ici les termes « accueil périscolaire » pour désigner l'accueil le matin avant l'école, le midi et le soir après la classe, et « centre de loisirs » pour l'accueil du mercredi et pendant les petites et grandes vacances.

L'accueil du midi, correspondant à la pause méridienne et incluant un temps de repas, connaît la plus forte fréquentation. En effet, 86 % des répondants déclarent que leur enfant s'y rend régulièrement. Ils sont 54 % pour l'accueil du soir et 32 % pour celui du matin. Une tendance à la hausse de la fréquentation du périscolaire se dégage par rapport à 2019, un peu plus marquée pour l'accueil du soir.

Comme dans les éditions précédentes du baromètre, la composition de la famille (un ou deux parents) et son activité professionnelle ont un fort effet sur la fréquentation ou non de l'accueil périscolaire. Les familles dans lesquelles les deux parents, ou le parent pour les familles monoparentales, occupent un emploi sont celles qui indiquent le plus utiliser l'accueil périscolaire : la quasi-totalité (95 %) y a recours de façon régulière. Seulement deux tiers des familles interrogées dont les deux parents sont sans emploi y font appel régulièrement.

Près de quatre enfants sur dix fréquentent le centre de loisirs de façon régulière

41 % des personnes interrogées mentionnent que leur enfant âgé de 3 à 10 ans se rend au centre de loisirs de façon régulière, dont 26 % pour lesquels la fréquentation est systématique ou presque.

Le recours régulier au centre de loisirs le mercredi s'établit à 23 % le matin et 26 % l'après-midi. La part des enfants fréquentant le centre de loisirs au moins la moitié des vacances atteint 28 % lors des petites vacances et 22 % lors des grandes vacances d'été. Comme pour l'accueil périscolaire, le recours au centre de loisirs semble en hausse par rapport à 2019. Cette augmentation serait davantage marquée pour la journée du mercredi que pour les vacances.

À la différence du périscolaire, le recours au centre de loisirs varie selon l'âge de l'enfant. C'est autour de 5-6 ans que les enfants fréquentent davantage le centre de loisirs. Puis, le recours décroît progressivement jusqu'aux 10 ans de l'enfant.

Comme pour le périscolaire, les taux de recours au centre de loisirs sont plus élevés pour les familles lorsque le ou les parents exercent une activité professionnelle : 49 % l'utilisent régulièrement, contre 21 % quand les deux parents sont sans emploi.

Besoin d'accueil et accessibilité géographique sont les principaux motifs de recours

Une large majorité de parents interrogés (90 %) confie leur enfant à l'accueil périscolaire et/ou au centre de loisirs pour répondre à un besoin de prise en charge de leur enfant en dehors des horaires ou des périodes scolaires. À l'inverse, les parents ne mobilisant pas ces différentes offres évoquent le plus souvent une absence de besoin.

Toutefois, ce besoin s'articule – particulièrement pour le centre de loisirs – avec d'autres raisons de recours ou de non-recours. Ainsi, l'accessibilité géographique constitue un motif de recours pour les trois quarts des répondants fréquentant le centre de loisirs. Cela est à mettre en lien avec le reste de l'offre de loisirs disponible sur le territoire, puisqu'un tiers des recourants évoquent la rareté des alternatives comme raison de recours.

La qualité de l'accueil (attitude des animateurs, ambiance, activités proposées) est citée comme un motif de recours (par plus de la moitié des familles pour le périscolaire et par près de sept familles utilisatrices des centres de loisirs sur dix) et assez peu comme un motif de non-recours (environ 10 % des familles non-utilisatrices).

La volonté de l'enfant de fréquenter ou non l'accueil participe à la fois aux raisons de recours (de 31 à 43 % selon les temps considérés) et de non-recours (15 à 28 %).

Le coût associé à l'accueil est à la fois une raison de recours citée par plus du tiers des parents et l'un des premiers motifs de non-recours (25 % à 38 %). Ce motif de non-recours est davantage mentionné par les familles ayant un niveau de revenus intermédiaire, ou vivant dans les territoires ruraux.

Les trois quarts des parents satisfaits

Près des trois quarts (74 %) des parents interrogés portent un regard positif sur l'accueil périscolaire (31 % très satisfaits et 42 % assez satisfaits). 19 % sont peu satisfaits et 7 % pas du tout. Le constat est proche, et même légèrement supérieur, pour le centre de loisirs. Plus des trois quarts (78 %) des parents émettent un avis favorable (36 % sont très satisfaits et 42 % assez satisfaits), laissant 17 % peu satisfaits et 6 % pas du tout. Ces niveaux de satisfaction sont stables par rapport à 2019.

Plus de huit parents sur dix estiment que les horaires d'accueil, les activités réalisées par leur enfant, l'ambiance pendant les temps d'accueil sont conformes à leurs attentes. Il en est de même pour l'attitude des animateurs pour l'accueil périscolaire ou en centre de loisirs.

Les principaux motifs d'insatisfaction concernent l'information donnée aux parents, en particulier sur l'accueil périscolaire (38 % peu ou pas satisfaits) et les tarifs (31 % peu ou pas satisfaits pour l'accueil périscolaire, 41 % pour le centre de loisirs)[1]. Ces avis défavorables sur les prix sont stables par rapport à 2019. Ils sont à mettre en perspective avec le coût comme motif de non-recours aux accueils, évoqué précédemment.

Une offre d'accueil moindre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en Outre-mer

Quel que soit le temps d'accueil concerné (autour de l'école, le mercredi ou durant les vacances scolaires), environ neuf parents sur dix déclarent qu'une offre d'accueil existe pour leur enfant sur leur territoire de vie. La quasi-totalité (96 %) mentionne l'existence d'un accueil lors de la pause méridienne les jours de classe. Il est ici question de l'offre connue par les parents : la mention d'une offre inexistante peut donc traduire une réelle absence d'offre ou bien une offre existante non identifiée par les familles.

La présence d'accueils, ou leur identification par les parents, varie en fonction du type de territoire (cf. tableau). Leurs réponses donnent à voir un accueil périscolaire du matin moins fréquent en milieu urbain (particulièrement dans les villes de plus de 250 000 habitants) qu'en milieu rural autonome ou sous influence[2]. L'offre d'accueil en centre de loisirs le mercredi paraît moins importante dans les territoires ruraux autonomes (78 %) qu'ailleurs (85 % environ).

L'offre d'accueil semble moins étoffée et moins bien connue par les parents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les départements et régions d'Outre-mer (Drom) pour l'ensemble des temps (cf. tableau)[3]. La part de réponses « ne sait pas », plus élevée sur ces territoires, semble être un indicateur d'une connaissance moins exhaustive des accueils. Par exemple, pour le mercredi, la part des parents répondant qu'un accueil existe est inférieure dans les Drom (56 %) et dans les QPV (78 %) par rapport à l'ensemble du territoire (86 %) ; la réponse « ne sait pas » est plus fréquente dans les Drom (23 %) et les QPV (14 %) que sur l'ensemble du territoire (8 %).

Encadré 2

Méthodologie de l'enquête et comparabilité des résultats

L'enquête porte sur la connaissance des mères et des pères de l'offre d'accueil, leur recours (ou non) à cette offre et les raisons associées, ainsi que le déroulé de l'accueil et leur niveau de satisfaction. Les réponses sont croisées avec différentes caractéristiques des familles (socio-économiques, composition familiale, etc.). Cette édition propose pour la première fois un focus thématique, portant sur les territoires, afin de saisir les spécificités éventuelles des accueils périscolaires et des centres de loisirs selon leur ancrage territorial.

Cette enquête par questionnaire a été conduite à partir d'un échantillon national aléatoire composé de 60 000 foyers allocataires des Caf ayant au moins un enfant âgé de 3 à 10 ans. Réalisée selon une méthode mixte, elle s'est déroulée en ligne (7 555 répondants), puis par téléphone auprès des non-répondants à l'enquête en ligne (1 503 répondants), soit auprès de 9 058 personnes au total. 87 % d'entre elles sont des mères. Les résultats ont été redressés selon des variables sociodémographiques issues du fichier statistique des Caf.

Initiée en 2014, cette enquête s'inscrit dans une logique barométrique (rééditée en 2016, 2019, 2021 et 2024), avec une méthode mixte depuis 2019. L'édition de 2024 a fait l'objet d'ajustements méthodologiques, rendant délicate une stricte comparaison avec les précédentes. Ses résultats sont ainsi ponctuellement rapprochés de ceux de 2019, l'enquête 2021 ayant été réalisée dans le contexte particulier de la pandémie de la Covid-19.

La méthodologie et les résultats détaillés sont présentés dans le Dossier d'étude n° 238.

En milieu urbain, les familles déclarent davantage d'activités organisées à l'accueil périscolaire

L'heure d'arrivée à l'accueil périscolaire ou au centre de loisirs, déclarée par les parents, est plus matinale dans les territoires ruraux, et plus encore dans les Drom où la journée de classe se termine également plus tôt que dans l'Hexagone. Les lieux d'accueil du centre de loisirs diffèrent également selon les territoires. L'accueil du mercredi ou des vacances est plus souvent organisé dans les locaux des écoles en zone urbaine (42 %) qu'en territoires ruraux (25 %), généralement dotés de locaux dédiés.

Le contenu proposé aux enfants connaît quelques variations territoriales. Ainsi, sur les temps du midi et du soir de l'accueil périscolaire, l'organisation d'activités est plus fréquente en milieu urbain (respectivement 34 % et 55 %) qu'en milieu rural sous influence (respectivement 20 % et 45 %) ou qu'en milieu rural autonome (respectivement 15 % et 38 %).

[1] Le prix plus élevé dans les centres de loisirs s'explique par la durée de l'accueil et la diversité des activités pédagogiques proposées.
[2] Un territoire rural autonome est peu (voire très peu) dense, sous aucune influence d'un pôle d'emploi, tandis qu'un territoire sous influence connait une influence (faible à forte) d'un pôle d'emploi. Au total, neuf villes comptent plus de 250 000 habitants. Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations – La France et ses territoires | Insee)
[3] Pour soutenir le développement de la restauration scolaire dans les Drom, les Caf versent sous conditions une prestation accueil et restauration scolaire (Pars), distribuée à 62 % des élèves scolarisés dans les cinq Drom sur l'année scolaire 2023-2024.

Tableau 1 – Offre d'accueil rapportée par les parents, selon les différents temps (en %)

	Global	Urbain	Rural sous influence	Rural autonome	QPV	Drom
Le matin avant la classe	89	86	96	93	74	67
Le midi durant la pause déjeuner	96	96	98	97	90	83
Le soir après la classe	95	94	98	96	84	70
Le mercredi	85	86	85	78	78	56
Pendant les petites vacances	88	88	89	85	80	70
Pendant les grandes vacances	86	86	88	86	77	71

Source : TMO - Enquête sur l'accueil des enfants au périscolaire et en centre de loisirs, mai à juillet 2024.
Note de lecture : 89 % des parents interrogés déclarent qu'il existe un accueil périscolaire du matin sur leur territoire. Ils sont 67 % dans les Drom.

À l'inverse, d'après les réponses des parents, le territoire a un effet limité sur la nature des animations proposées aux enfants au centre de loisirs. Le type de sorties le mercredi et pendant les vacances diffère toutefois : les sorties en pleine nature ou de loisirs sont plus fréquentes en zone rurale, les sorties culturelles le sont davantage en milieu urbain.

En milieu rural, le centre de loisirs est une offre centrale

Les familles de communes rurales disent plus fréquemment recourir au centre de loisirs en raison d'une absence d'activités alternatives : dans les territoires ruraux autonomes, elles sont 45 % pour l'accueil du mercredi et 49 % pour les vacances, contre respectivement 36 % et 31 % dans les espaces urbains. La mention du coût trop élevé pour expliquer le non-recours pendant les vacances scolaires est plus fréquente chez les parents en milieu rural autonome (47 %) et rural sous influence (45 %) qu'en milieu urbain (35 %).

Dans les villes les plus peuplées, l'obtention d'une place en centre de loisirs est plus incertaine

Les parents d'enfants vivant dans des villes de 250 000 habitants et plus se disent moins certains d'obtenir une place en centre de loisirs pendant les vacances scolaires (43 % contre 33 % pour l'ensemble des familles interrogées).

Ils sont aussi les moins satisfaits de l'offre d'accueil : 70 % pour l'accueil périscolaire (-4 points par rapport à la moyenne) et 71 % pour le centre de loisirs (-7 points). Ces avis plus mitigés s'observent particulièrement pour le taux d'encadrement[4] : seuls 64 % émettent un avis favorable sur le taux d'encadrement de l'accueil péri-scolaire et 70 % pour le centre de loisirs (contre respectivement 73 % et 80 % pour l'ensemble des parents).

[4] Les villes les plus peuplées disposent souvent d'un projet éducatif territorial autorisant un moindre nombre d'animateurs par enfants.

Pour en savoir plus

Crépin A. et Ensellem C., 2022, Baromètre des temps et activités péri et extrascolaires 2021, *L'e-ssentiel*, n° 207, Cnaf.

Crépin A. et Céroux B., 2021, Baromètre des temps et activités péri et extrascolaires 2019, *L'e-ssentiel*, n° 196, Cnaf.

Crépin A., Burger-Bodin D., Ensellem C., Loutfi S., Moeneclaey J., 2025, Enquête sur l'accueil des enfants sur les temps péri et extrascolaires, Baromètre Cnaf 2024, *Dossier d'étude*, n° 238, Cnaf.

Insee, 2021, La France et ses territoires, Collection *Insee Références*.

la sécurité sociale

Directeur de la publication Nicolas Grivel
Directrice de la publication déléguée Lucie Gonzalez
Rédactrice en chef Lucienne Hontarrède
Relecture éditoriale Anne-Claire Collier, Virginie Gimbert
Conception graphique Ysabelle Michelet

L'essentiel n° e-ISSN : 1638 - 1769
Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)
Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)
32 avenue de la Sibelle - 75685 Paris Cedex 14
01 45 65 52 52